

Niveau :	GRADE DE MASTER					Année 2018-19
Domaine :	DIPLOME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES					5 60 ECTS
Mention :						
Parcours :	OFFICINE					
Volume horaire étudiant* :	78 à 100 h	237 à 258h	25 à 45 h + Jusqu'à 17 h TPE		Stage hospitalier 12 mois à mi-temps	380hdont 80h d'enseignements intégrés au stage + 10h C2I
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables	Scolarité
De l'année : Mathieu BOULIN ☎ 03 80 39 32 45 mathieu.boulin@chu-dijon.fr Du parcours officine : Christine MARIE ☎ 03 80 39 32 25 Christine.Marie@u-bourgogne.fr	☎ 03.80.39.33.35 ☎ 03.80.39.32.09 ☎ 03.80.39.33.36 ufrsante-scolpharma@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : UFR des SCIENCES de SANTE - PHARMACIE	

Objectifs de la formation et débouchés

Objectifs : Le parcours proposé permet à l'étudiant :

- d'acquérir un ensemble de connaissances et de compétences pour devenir un praticien de santé participant à la prise en charge globale pharmaceutique du patient. Il doit à ce titre :
 - assurer des activités concourant à la réalisation d'objectifs de santé publique et de sécurité sanitaire ;
 - apporter son expertise dans le domaine du médicament et des autres produits de santé assurant leur usage rationnel;
 - assurer des entretiens pharmaceutiques et participer activement à l'éducation thérapeutique des patients ;
 - contribuer aux soins de premier recours notamment dans les actions de dispensation et d'administration des médicaments, prévention, dépistage, promotion, conseils afférents au traitement et suivi pharmaceutique des patients ;
 - contribuer à l'orientation du patient dans le système de l'organisation et de la coordination des soins ;
 - collaborer à son éducation pour la santé;
 - coopérer avec les autres professionnels de santé afin d'optimiser les différentes compétences dans un souci d'efficacité pharmaco-thérapeutique et pour le bien-être des patients;
 - assurer et garantir la mise à disposition des médicaments et autres produits de santé dans un circuit sécurisé et dans une structure adaptée;
 - contribuer activement au recueil des informations par les centres de pharmacovigilance.

La formation à l'acquisition de ces compétences s'inscrit globalement dans une approche rationnelle de l'exercice professionnel de pharmacien clinicien de proximité.

Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études). Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques sanctionne le 2^{ème} cycle des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie.

Compétences acquises à l'issue de la formation : Le Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques est délivré aux étudiants qui ont acquis les connaissances et les compétences définies à l'article 5 de l'arrêté du 8 avril 2013. Cette acquisition est vérifiée par la validation de l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 120 crédits européens correspondants et par la validation du certificat de synthèse pharmaceutique.

Service Sanitaire : Le service sanitaire (SESA) vise à former les futurs pharmaciens aux enjeux de la promotion des comportements favorables à la santé et à l'interdisciplinarité. Il inclut une formation théorique (CM et e-learning), la préparation d'une action concrète (travail personnel encadré) débouchant sur la remise d'un rapport et suivie de sa réalisation auprès des publics jugés prioritaires. Les thématiques abordées sont choisies pour leur impact sur la santé, articulées avec les priorités nationales de santé publique et avec les politiques des agences régionales de santé. Le SESA représente une UE de 2ECTS au semestre 1 et de 3 ECTS au semestre 2.

Modalités d'accès à l'année de formation :

- de plein droit : 4^{ème} année validée indépendamment du parcours choisi en 4^{ème} année (1^{ère} année du Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques)
- par validation d'acquis ou équivalence de diplôme : sans objet

Organisation et descriptif des études :

- Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

Préparation aux fonctions hospitalières : 14 h CM (commun aux 3 parcours)

Le semestre débute par une préparation aux fonctions hospitalières dispensée lors de 14 h de CM que l'étudiant doit obligatoirement valider pour être autorisé à réaliser ses stages hospitaliers du semestre 1 et du semestre 2

Pour valider, l'étudiant doit obtenir au minimum la moyenne à un examen écrit (QROC, QCM). En cas d'échec à la session 1, une seconde session est proposée. En cas d'échec à cette seconde session l'étudiant ne pourra pas partir en stage et devra redoubler son année

Stage hospitalier

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents.

Chaque stage est validé séparément. En cas d'échec, le collège d'enseignement pharmaceutique hospitalier fixe les conditions pour le réparer.

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage Hospitalier	Stage hospitalier					13	Validation de stage	Réparation de stage			
	TOTAL					13					

UE	Eléments constitutifs	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	
Officine 2A	Dispensation des médicaments et autres produits de santé II (prérequis et mise en situation)	10	20		30	3	CT Oral	CT Oral			3
	Suivi pharmaceutique et biologique des patients (en lien avec les stages)		30		30	3	CT écrit (rapport) + oral (présentation de cas clinique)	CT écrit (rapport) + oral (présentation de cas clinique)	1 2		3
	Prise en charge globale pharmaceutique du patient (partie 1 PMF, automédication, intervention pharmaceutique)		30		30	3	CT écrit	CT écrit			3
TOTAL UE					90	9					9

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2B	Initiation à la reconnaissance de macromycètes toxiques			21	21	2	CT (écrit 1h) CC	CT (écrit 1h) CC conservé	0.5	1.5	2
	Anglais		10		10	1	Oral + CC	Oral CC conservé		1	1
TOTAL UE			10	15	25	3					3

Service sanitaire

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Service sanitaire	Service sanitaire partie 1					2	Consulter les informations en début de fiche				
	TOTAL					2					

Validation du SESA

Session 1 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de QCM (note sur 30, examen au semestre 1), à la préparation de l'action (note sur 10, la préparation s'étale sur les 2 semestres), au rapport écrit terminal (note sur 30, à rendre au semestre 2) et à l'action (note sur 30, au second semestre).

Session 2 : L'étudiant doit obtenir au minimum la note de 50/100 aux épreuves de QCM (note sur 30) et à l'épreuve orale de réparation de l'action (note sur 70).

Le SESA doit être validé de façon séparée. Il n'y a pas de compensation possible avec les autres UE de l'année. En cas de non validation du SESA, l'étudiant redouble son année et refait le service sanitaire dans sa globalité (Aucune des notes ne sera conservée).

UE LIBRE : l'UE ci-dessous ou UE d'autres formations

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine : Nouvelles Technologies de Santé M. Guerriaud	Nouvelles Technologies	9	21		30	3	CC (projet)	CC (projet)		3	3
TOTAL UE		9	21		30	3					3

SEMESTRE 2

Stage hospitalier

L'étudiant réalise son stage hospitalier dans 2 services différents

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval(1) Session 1	Type éval(1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage Hospitalier	Stage hospitalier					12	Validation de stage	Réparation de stage			
	TOTAL					12					

UE obligatoires	discipline	CM	TD	TP E	Total	ECTS	Type éval(1) Session 1	Type éval(1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Officine 2C	Homéopathie/aromathérapie	6	4		35	3,5	CT (écrit 2h)	CT (écrit 2h)	2		2
	Dermo-cosmétologie	8	2								
	Nutrition	10	5								
Officine 2D	ETP (partie 2)		20		20	2	CT écrit	CT écrit	2		2
	Prise en charge globale pharmaceutique du patient (partie 2 suivi pharmaceutique du patient & inter-professionnalité – en lien avec les stages)		10		10	1	CT écrit (rapport) + oral (présentation de cas clinique)	CT écrit (rapport) + oral (présentation de cas clinique)		1	1
Officine 2E	Anglais		10		10	1	Oral + CC	Oral + CC conservé			1
	Management officinal et merchandising	4	2		30	3	CT oral	CT oral			3
	Communication	4	2								
	Comptabilité	14									
	Qualité	2	6								
Rapport écrit noté				Rapport écrit noté							
TOTAL UE		46	84		130	12					6

Service sanitaire

UE	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Service sanitaire	Service sanitaire partie 2					3	Consulter les informations en début de fiche				
	TOTAL					3					

UE LIBRE : UE ci-dessous ou UE d'autres parcours

UE	discipline	CM	TD	TPE	Total	ECTS	Type éval ⁽¹⁾ Session 1	Type éval ⁽¹⁾ Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Les médicaments Anticorps à l'officine		15		15	30	3	CT écrit	CT écrit		3	3
TOTAL UE		15		15	30	3					3

TOTAL S2						30					
-----------------	--	--	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

Pour être admis à s'inscrire en 6^{ème} année, l'étudiant doit valider chacun des semestres de la 5^{ème} année Hospitalo-Universitaire (A.H.U.). En cas de redoublement, chaque EC validé avec une note $\geq 10/20$ est considéré comme définitivement acquis. Les stages hospitaliers validés sont également capitalisés.

Semestre 1 :

- validation UE Officine 2A : l'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à chaque EC.
- validation UE Officine 2B : l'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à l'UE, la compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue à chacun des EC est ≥ 8 sur 20.

Semestre 2 :

- validation UE Officine 2C, 2E et UE optionnelle: la compensation est autorisée entre les éléments constitutifs de chaque UE à la condition que la note obtenue à chacun de ces éléments soit $\geq 8/20$. Les UE sont compensables entre eux si la note obtenue à chacun des UE est $\geq 8/20$.
- validation UE 2D : l'étudiant doit obtenir une note $\geq 10/20$ à l'UE, la compensation est autorisée entre les EC si la note obtenue à chacun des EC est ≥ 10 sur 20. L'attestation de formation ETP ne sera délivrée que si l'étudiant assiste à l'ensemble des ED et qu'il obtient une note supérieure à 10/20.

Présence aux ED

Elle est obligatoire. Cependant, une absence justifiée à moins de 20% des ED du semestre 1 ou du semestre 2 est tolérée.

L'article L4241-10 du Code de la Santé Publique indique que seuls les étudiants en pharmacie régulièrement inscrits en troisième année d'études dans une faculté de pharmacie sont autorisés, dans un but de perfectionnement, à exécuter, en dehors des heures de travaux universitaires, les opérations dévolues aux préparateurs en pharmacie. Le texte précise que ces travaux ne peuvent être effectués qu'en dehors des heures de formation universitaire.